

conseil

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

F

Quatre-vingt-septième session

Rome, 17 - 28 juin 1985

PACTE MONDIAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (PROJET DE TEXTE)

1. A sa neuvième session, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale avait demandé au Directeur général de lui soumettre pour examen un projet de pacte mondial de sécurité alimentaire. Ce projet lui a été soumis à sa dixième session. Après l'avoir étudié, le Comité l'a accepté de manière globale et générale et est convenu de le transmettre au Conseil pour examen (voir par. 57-68 du rapport du CSA).

2. Le Directeur général présente donc ci-après le projet de texte, tel que transmis par le Comité. Compte tenu des vues divergentes qui ont été exprimées durant les débats du Comité, le Directeur général indique les additions (texte souligné) et les suppressions (texte entre crochets) qui pourraient être adoptées. Elles résultent d'un examen attentif des éléments les plus communs dans les débats du CSA. Le Conseil souhaitera peut-être en tenir compte quand il examinera le projet adopté par le CSA, en vue d'essayer de parvenir à un parfait consensus.

3. A ce sujet, le Directeur général a le plaisir d'informer le Conseil qu'après la session du Comité, il a reçu une communication officielle dans laquelle le Gouvernement suisse retire la réserve qu'il avait formulée au moment de l'adoption du rapport du Comité, et qu'il a par ailleurs été informé par d'autres gouvernements que ceux-ci se proposent de retirer la deuxième réserve exprimée.

PACTE MONDIAL DE SECURITE ALIMENTAIRE

(PROJET)

I. PREAMBULE

L'humanité souffre depuis des temps immémoriaux de la précarité des approvisionnements alimentaires. Dans les temps modernes, les progrès réalisés dans la maîtrise des forces de la nature et dans l'organisation des secours aux populations éprouvées ont atténué les effets de la faim et de la malnutrition, mais des centaines de millions d'êtres humains sont encore victimes de l'insécurité des approvisionnements. Il faut faire plus et il faut le faire rapidement.

L'insécurité alimentaire n'est pas un problème unique et uniforme. Les pénuries alimentaires apparaissent au niveau de la nation, du foyer et de l'individu. Nombreuses sont les situations différentes dans lesquelles des aliments essentiels peuvent venir à manquer, nombreuses sont leurs causes différentes et nombreuses sont les situations différentes qu'il faut adopter pour garantir à tous une sécurité alimentaire durable.

Le pacte mondial de sécurité alimentaire énonce des principes généraux et des suggestions à suivre par les gouvernements, les organisations et les individus. Etant donné la grande diversité des circonstances dans les différents lieux, des mesures qui sont appropriées dans un endroit ou dans une situation peuvent ne pas convenir ailleurs ou dans d'autres conditions. Les mesures tendant à renforcer la sécurité alimentaire doivent être soigneusement adaptées aux problèmes spécifiques qu'elles sont destinées à résoudre.

Les gouvernements, les organisations et les personnes qui adhèrent à ce pacte mondial de sécurité alimentaire conviennent d'oeuvrer, dans leur domaine d'activité respectif, pour renforcer la sécurité alimentaire à tous les niveaux et dans le monde entier.

II. PRINCIPES GENERAUX

1. La sécurité alimentaire mondiale est la responsabilité commune de l'humanité. Son objectif ultime est de faire en sorte que tous les hommes soient en tout temps capables de produire ou de se procurer les aliments essentiels dont ils ont besoin.
2. L'exercice du [Le] droit fondamental de chacun d'être libéré de la faim dépend en dernier ressort de l'abolition de la pauvreté. Mais les pauvres ne peuvent pas [ne peut] attendre [pour être exercé, que]. La recherche de la sécurité alimentaire mondiale doit inclure des mesures immédiates pour aider ceux qui sont dans la détresse, ainsi que des mesures à plus long terme pour assurer le progrès économique et social. [ait aboli la pauvreté. Le monde entier doit collaborer à des mesures visant à renforcer la sécurité alimentaire.] Personne ne peut rester indifférent au sort de ceux dont le pain quotidien n'est pas assuré.
3. La sécurité alimentaire est un objectif qui devrait faire partie intégrante des plans économiques et sociaux. L'action doit s'orienter vers trois [objectifs] buts précis: porter la production alimentaire au niveau souhaitable, stabiliser les approvisionnements alimentaires et permettre à ceux qui en ont besoin d'accéder aux disponibilités alimentaires.
4. Les aliments ne [doivent] devraient pas être utilisés comme un moyen de pression politique. [ni à l'intérieur des pays ni sur le plan international.]

III. ACTION DES GOUVERNEMENTS [ET DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES]

A. Gouvernements des pays en développement]

1. Ce sont les gouvernements [des pays en développement] qui ont au premier chef le devoir d'assurer la sécurité alimentaire de leur peuple et de bannir de leur territoire la faim et la malnutrition chroniques. Ils doivent donner à cet objectif une priorité capitale.

2. Les gouvernements des pays en développement doivent encourager la production vivrière indigène, comme première ligne d'attaque contre l'insécurité alimentaire. Ils doivent éviter autant que possible les [dangers] risques d'une dépendance excessive à l'égard des importations alimentaires, notamment pour nourrir les populations urbaines. En particulier, ils doivent veiller à ce que les citoyens n'acquiescent pas de préférence permanente pour des aliments de base importés qui ne peuvent être cultivés dans le pays.
3. Les gouvernements des pays [à faible revenu et à déficit alimentaire] en développement [qui ont un potentiel agricole inexploité] doivent réexaminer et modifier le cas échéant leurs politiques nationales pour stimuler la production alimentaire. Ils doivent veiller en particulier à assurer aux agriculteurs des motivations suffisantes pour les inciter à cultiver plus de nourriture. Ce réexamen doit s'étendre aux politiques qui ne se situent pas dans le secteur agricole mais qui influent sur la sécurité alimentaire, comme les politiques démographiques.
4. Les gouvernements des pays en développement doivent prendre des dispositions à l'avance pour maintenir la sécurité alimentaire durant les périodes critiques, spécialement face à la sécheresse ou à d'autres calamités naturelles. Les mesures adoptées pourraient comprendre un système d'alerte rapide pour détecter les signes avant-coureurs d'une crise, la création de réserves alimentaires quand la chose est faisable et des plans d'intervention pour la distribution des secours.
5. Les gouvernements des pays en développement doivent prendre des mesures pour améliorer la situation économique des groupes sociaux particulièrement défavorisés, notamment dans les parties reculées du pays. Ils doivent encourager les activités de développement rural axées spécialement sur les besoins des pauvres en veillant particulièrement à la participation du petit exploitant. En général, tout en conservant des mesures d'incitation pour stimuler la production agricole, les mesures propres à accroître le pouvoir d'achat des catégories sociales les plus misérables, conformément au programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural, doivent être encouragées au maximum. Les gouvernements doivent tout faire pour rehausser le statut du travail agricole.
6. Les gouvernements des pays en développement doivent chercher à coopérer entre eux pour renforcer la sécurité alimentaire. Les activités spécifiques à entreprendre conjointement pourraient comprendre: la mise en place de systèmes régionaux d'alerte rapide pour détecter les crises agricoles; des activités communes pour accroître les disponibilités en semences, en engrais et en autres moyens de production dans la région; des programmes de lutte contre les maladies et les ravageurs migrants; la confrontation des expériences et l'échange d'informations, et éventuellement la création de réserves alimentaires régionales ou sous-régionales.
- [B. Gouvernements des pays développés]
7. Les gouvernements [des pays développés] doivent [attacher une importance morale] réaffirmer leur engagement moral ainsi qu'économique et politique [à la coopération avec les pays en développement et à la coopération] de coopérer entre eux pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale.
8. Les gouvernements des pays développés, qu'ils soient exportateurs ou importateurs, doivent considérer les intérêts de l'humanité tout entière quand ils [décident par exemple de fixer le niveau des objectifs de la production et des stocks alimentaires.] arrêtent leurs politiques de production de stockage et d'importations alimentaires. De même, les dispositifs qui protègent les consommateurs nationaux contre les fluctuations des prix sur les marchés internationaux ne doivent pas avoir pour résultat d'aggraver le sort des pays les plus faibles et les plus vulnérables. L'objectif général doit être l'établissement d'un système alimentaire mondial caractérisé par la stabilité et l'équité.
9. Il faut continuer à fournir généreusement aux pays pauvres une aide alimentaire d'urgence et d'autres formes de secours. Par ailleurs, il faut accorder une importance croissante aux mesures propres à empêcher le retour de ces crises dans l'avenir, notamment aux mesures de promotion de la production agricole.

10. Les gouvernements des pays développés doivent continuer à rechercher des moyens plus efficaces d'aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à assurer, en période de crise, leurs importations de denrées alimentaires essentielles, ainsi que d'engrais et d'autres moyens de production agricole. Les situations à envisager comprennent une forte pénurie d'approvisionnements sur les marchés internationaux ou une crise économique dans le pays importateur.

11. Pour de nombreux pays en développement, la nécessité alimentaire dépend [en grande partie] aussi de leur aptitude à exporter des produits agricoles et autres, pour pouvoir importer des denrées alimentaires. Ce fait [donne une dimension morale à certains problèmes commerciaux et] doit être pris en considération par les gouvernements des pays développés dans les négociations commerciales. Il faut donc reconnaître la dimension morale des relations commerciales et chercher à assurer un équilibre raisonnable entre les intérêts nationaux et le bien de l'humanité tout entière.

12. Les gouvernements des pays développés doivent accorder une priorité particulièrement élevée à l'aide aux nations [pauvres] en développement qui font un effort majeur pour résoudre le problème de la misère rurale principale cause de la faim et de la malnutrition chronique.

IV. ACTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

1. Les organisations non gouvernementales qui se préoccupent de la sécurité alimentaire mondiale peuvent encourager, soutenir et compléter les initiatives des gouvernements, dans les pays tant développés qu'en développement. En particulier, elles peuvent aider à créer dans l'opinion un climat propice aux mesures en faveur de la sécurité alimentaire, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles initiatives des gouvernements, comme il est suggéré dans ce pacte. En outre, elles peuvent contribuer directement, par des activités opérationnelles et autres, à renforcer la sécurité alimentaire dans diverses parties du tiers monde.

2. Les organisations non gouvernementales [des pays développés] [doivent] peuvent jouer un rôle de plus en plus actif pour informer le public des problèmes de sécurité alimentaire dans un monde interdépendant. Elles [doivent] peuvent non seulement le sensibiliser aux problèmes immédiats de la faim et de la malnutrition mais aussi lui donner des informations sur des problèmes [plus abstraits mais néanmoins] importants relatifs à la sécurité alimentaire, comme les répercussions sur [le sud] les nations pauvres des mesures prises par [le nord] les nations riches dans les domaines du commerce, du protectionnisme et de l'ajustement économique.

3. Les organisations non gouvernementales du monde entier [doivent] peuvent prendre l'initiative d'organiser des contacts humains plus fréquents entre les pays, spécialement entre ceux qui en sont à des degrés de développement économique différents. Ces initiatives doivent tendre à améliorer la compréhension mutuelle et à ouvrir des possibilités de coopération à des activités pratiques.

V. ACTION DES INDIVIDUS

1. L'homme [ne doit pas] est appelé non seulement à veiller à sa propre sécurité alimentaire et à celle de sa famille [Chaque personne] mais aussi à reconnaître qu'il a l'obligation sacrée de se préoccuper de la sécurité alimentaire de ceux qui sont moins fortunés [qu'elle] que lui. S'abstenir de secourir ceux qui en ont besoin, c'est trahir son devoir envers ses semblables.

2. Au plan pratique, les individus peuvent jouer un rôle particulièrement important en informant le public des nations riches de la nécessité d'une coopération mondiale en matière de sécurité alimentaire [C'est particulièrement vrai dans les pays du nord où le problème du développement est] qui est souvent masquée par les problèmes intérieurs. Les individus provenant de tous les horizons peuvent contribuer à créer une prise de conscience des problèmes alimentaires mondiaux.

3. [Dans de nombreux pays en développement,] Il est indispensable que les travaux agricoles (non seulement les activités des agriculteurs mais aussi celles des chercheurs, des agents de vulgarisation et des autres catégories professionnelles) jouissent d'un [plus grand prestige] statut plus élevé. [Ce qui exige une modification progressive de l'opinion publique.] Les individus [doivent prendre l'initiative de créer] peuvent jouer un rôle particulier en créant dans l'opinion un climat plus favorable aux activités liées à la production agricole et alimentaire.

4. Les agriculteurs pris individuellement, dans tous les pays et sous tous les climats, sont le socle indispensable de la sécurité alimentaire. Cependant, l'agriculture doit non seulement produire des aliments mais aussi pourvoir à la conservation du sol et des autres ressources naturelles qui nous ont été léguées par la nature et par nos ancêtres. L'agriculteur, gardien [de la terre, doit la maintenir intacte] des ressources en terre, doit les conserver pour les générations futures, en évitant les pratiques qui favorisent l'érosion ou d'autres formes de destruction.

5. [Au nord comme au sud,] Partout, les gens doivent s'intéresser activement aux efforts déployés par les gouvernements et par les organisations pour promouvoir le développement et la sécurité alimentaire. L'engagement personnel permet de planter les racines de soutien dont les organisations non gouvernementales ont besoin. Les travaux de ces organisations aident à leur tour à intéresser l'opinion publique à l'action des gouvernements. Sans l'intérêt actif de l'homme de la rue, il n'y a pas grand-chose à faire. Mais il ne s'agit pas d'un soutien aveugle: la critique peut être constructive. L'ennemi, c'est l'indifférence.



